



Délibération n° 37 / 2016

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Patrimoine Foncier – Actualisation de l'assiette foncière composant la forêt communale --

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au maire, Déléguée à l'Environnement, Déplacements et Sécurité, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du bilan foncier préalable à l'aménagement forestier dont la réalisation est prévue en 2018, il a été constaté par l'ONF des modifications de surfaces cadastrales.

En effet, l'arrêté préfectoral du 7 mai 2007 arrête la surface de la forêt communale à 73,5981ha, alors que le cadastre actuel indique pour les parcelles concernées une surface de 72,7062 ha.

La rédaction du plan de gestion (aménagement) de la forêt communale, prévu en 2018, est l'occasion de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

La surface des parcelles relevant du régime forestier passerait ainsi de 73,5981 ha à 72,7062 ha suite à la rénovation cadastrale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'abrogation des décisions antérieures en matière d'application du régime forestier ;

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 37/2016

Objet : Patrimoine Foncier – Actualisation de l'assiette foncière composant la forêt communale

- SOLLICITE le bénéfice du régime forestier des parcelles communales suivantes :

DEP	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEU_DIT	SURFACE
34	PIGNAN	AY	0098	LA GARONNE	1047
34	PIGNAN	AY	0101	LA GARONNE	8137
34	PIGNAN	AY	0180	LA GARONNE	207697
34	PIGNAN	BB	0001	LES BLAQUIERES	216746
34	PIGNAN	BB	0012	LES BLAQUIERES	26815
34	PIGNAN	BB	0039	LES BLAQUIERES	266620
					727062

- APPROUVE la nouvelle surface de la forêt communale de Pignan qui s'établit désormais à 72 ha 70 à 62 ca.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN